



Communiqué de presse

La Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) instituée auprès du Premier ministre par décret du 28 novembre 2002 a 4 missions essentielles : observer et analyser le phénomène sectaire ; coordonner l'action préventive et répressive des pouvoirs publics ; former les agents publics ; informer le public sur les risques auxquels il est exposé et faciliter la mise en œuvre d'actions d'aide aux victimes.

Le 30 avril 2015, Serge Blisko, Président de la Miviludes, a remis au Cabinet du Premier ministre un rapport sur son activité 2013/2014.

L'activité de la Miviludes se partage essentiellement entre le traitement des signalements qui lui sont transmis (quelques 2 400 cas signalés par an), en majorité dans le domaine de la santé, et la formation des agents publics (magistrats, personnels judiciaires, policiers et gendarmes, cadres de santé publique...).

Depuis avril 2014, à la demande du Gouvernement, la Miviludes assure la formation des fonctionnaires chargés de suivre les familles touchées par la radicalisation (à ce jour plus de 1 500 agents publics ont été formés).

Ce rapport contribue aussi à mettre en évidence les ravages du complotisme et l'usage d'Internet comme vecteur de propagation de la pensée extrême.

Par ailleurs, une étude approfondie de la résurgence des mouvances *New Age* sur les sites et les blogs montre l'appropriation des technologies modernes par les promoteurs de croyances ésotériques.

Forte de son expérience dans le domaine de l'emprise mentale, la Miviludes continuera son travail de prévention des dérives sectaires et développera son action dans le plan gouvernemental de prévention de la radicalisation durant toute l'année 2015.

Pour consulter le rapport : http://www.derives-

sectes.gouv.fr/sites/default/files/publications/francais/Rapport-au-Premier-ministre 2013-2014 Miviludes.pdf